



Signalisation des véhicules



Sérigraphie des véhicules

Le Monde change, TTS innove

Kit de balisage véhicule prédécoupé



Fabrication Française

Il existe des kits prédécoupés adaptés à la carrosserie de chaque véhicule.

Ces kits existent en deux déclinaisons :

- kit standard : avant / arrière / latéral minimum
- kit maxi : avant / arrière / latéral maximum

Ces kits sont soit en film rétro réfléchissant classe 1 ou soit classe 2.

Règlementation :

Instruction interministérielle des 5 et novembre 1992 paru au journal officiel du 30 janvier 1993 – Livre 1 – 8ème partie – Article 122C.

Extrait : « Le matériel routier mobile constitue un obstacle qui doit être particulièrement apparent. Les véhicules travaillant habituellement sur la chaussée doivent porter une signalisation complémentaire conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1987. »

Rappel de l'arrêté du 20 janvier 1987 :

« La signalisation complémentaire doit être mise en œuvre à l'arrière, à l'avant et sur chaque côté. »

Surface minimale par véhicule : 0.80 m².

Avant : 0.16 m²

Latéral gauche + latéral droit : 0.32 m²

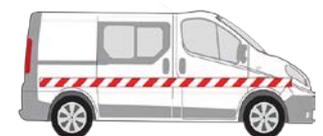
Arrière : 0.32 m²



Latéral minimum



Latéral maximum



Latéral minimum

Latéral maximum

PRODUITS ASSOCIÉS



Gyrophares



Triangle véhicule



Projecteurs